

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres  
du Bureau Communautaire**  
**Titulaires** : 28  
**Membres présents** : 18  
**Votants** : 20  
**Date de la convocation**  
18 février 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, VINGT QUATRE FEVRIER à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle  
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient représentés :

Mme DOUAY Sonia par M. DURAND Pierre, M. LAMOTTE Dominique par M. NOCHEZ Didier

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, CHANTRELLE Brice,  
VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André, WABLE Vincent, NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs LAMOTTE Dominique, VERONT Fabrice, BEAUMONT Joël, MAROTTE Philippe,  
DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier

**Objet : Réseau Parentalité CCALN – Organisation d'un évènement « Parentalité », création et diffusion de supports de communication**

**Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente de la compétence Petite Enfance Jeunesse**

Soutenu et coordonné par la CAF de la Somme, le **Réseau Parentalité** du territoire de la CCALN est composé de nombreux acteurs de la parentalité du territoire, notamment : les RPE, les crèches intercommunales et crèches privées, les ACM et CAJ, l'UDAF 80, l'AEM 80, l'Education Nationale, la MDSI, PMI ou encore le Centre de Santé Sexuelle.

La politique de soutien à la parentalité, déployée par la CAF, vise à accompagner les parents et à les soutenir dans leur fonction parentale. Dans ce cadre, les interventions et actions mises en œuvre en faveur des familles couvrent un très large spectre de situations renvoyant à l'universalité de la politique familiale. L'une des actions possibles par le Réseau Parentalité est l'organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local. En ce sens, un premier évènement avait été réalisé en 2023. Cette initiative sera renouvelée le **samedi 29 mars 2025** au complexe sportif Pierre Normand à Ailly-sur-Noye.

Il s'agit d'une journée en direction des familles du territoire où les différents acteurs proposeront des animations gratuites telles que : des activités sensori-motrices, une sensibilisation à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux, une animation ludothèque, des débats sur la relation parents et adolescents, des activités manuelles ludiques, un spectacle familial, etc.

La MSA de Picardie est également partenaire de ce projet via la Charte Famille mise en place au sein du territoire. Celle-ci permet des financements sur les actions proposées. Pour l'évènement prévu en mars 2025, la MSA prend par exemple en charge le spectacle qui sera proposé aux familles, pour un coût de 1 148,68 €. Le reste à charge de la CCALN pour cet évènement est estimé à **1 500,00 euros maximum**, comprenant la rémunération des intervenants tels que Inconito Custom et Les Robines des Benches, les achats de petits matériels et la prise en charge des repas pour les acteurs présents le jour de l'évènement. De plus, le Réseau Parentalité souhaite **créer des visuels à destination des familles** du territoire afin de présenter les acteurs et leurs missions respectives, de favoriser la connaissance en ce sens auprès de tous les habitants.

Ainsi, un calendrier des actions de parentalité du territoire a été construit, celui-ci sera disponible en version dématérialisée et mis à jour tous les deux mois par le service communication de la CCALN. Un magnet sera distribué aux familles lors de l'évènement du Réseau Parentalité leur permettant, via un QR Code, d'accéder au calendrier.

Enfin, un livret sera également édité et distribué aux familles lors de l'évènement mais également au sein des structures accueillant du public, il sera disponible en ligne et envoyé aux mairies. Ce livret présente les missions du Réseau Parentalité ainsi que tous les acteurs pouvant être sollicités par les familles. Il comportera les coordonnées des acteurs, des structures d'accueil de la Petite Enfance, des Accueils Collectifs de Mineurs et CAJ, de la CAF de la Somme, etc.  
Ces visuels sont joints en annexes pour validation.

Les logos des différents partenaires seront ajoutés au livret après réception de toutes les autorisations de diffusion des informations.  
Le coût total pour la création des magnets, l'impression des livrets, mais également des affiches et flyers de promotion de l'évènement du 29 mars 2025 s'élève à 834,00 €. La totalité de cette dépense sera prise en charge par la MSA de Picardie via la Charte Famille.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Valide l'organisation et le coût restant à charge pour la CCALN (1 500,00 €) dans le cadre de l'évènement « Parentalité » prévu le 29 mars 2025 ;
- Entérine la création et la diffusion des visuels (magnets et livrets) en direction des familles du territoire ;
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et la Vice-Présidente de la compétence Petite Enfance Jeunesse à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
à AILLY SUR NOYE**

**Fait et délibéré, le 24 février 2025**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/02/25

Affiché le 28/02/25

Le Président,  
Alain DOVERGNE

